

Yvan Lamonde

Aux quatre chemins

Papineau, Parent, La Fontaine et
le révolutionnaire Côté en 1837 et 1838



LUX

AUX QUATRE CHEMINS

YVAN LAMONDE

AUX QUATRE CHEMINS

Papineau, Parent, La Fontaine et
le révolutionnaire Côté en 1837 et en 1838



La collection « Mémoire des Amériques » est dirigée par David Ledoyen

Dans la même collection

- Georges Aubin, *Au Pied-du-Courant. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*
- Georges Aubin et Nicole Martin-Verenka, *Insurrections. Examens volontaires, tome I (1837-1838)*
- Georges Aubin et Nicole Martin-Verenka, *Insurrections. Examens volontaires, tome II (1838-1839)*
- Beverley D. Boissery, *Un profond sentiment d'injustice. La trahison, les procès et la déportation des rebelles du Bas-Canada en Nouvelle-Galles-du-Sud après la rébellion de 1838*
- Ève Circé-Côté, *Papineau. Son influence sur la pensée canadienne*
- Yvan Lamonde, *Fais ce que dois, advienne que pourra. Papineau et l'idée de nationalité*
- Chevalier de Lorimier, *Lettres d'un patriote condamné à mort. 15 février 1839*
- Robert Nelson, *Déclaration d'indépendance et autres écrits*
- Wolfred Nelson, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*
- Lactance Papineau, *Correspondance (1831-1857)*
- Louis-Joseph Papineau, *Cette fatale union. Adresses, discours et manifestes (1847-1848)*
- Louis-Joseph Papineau, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*
- Carl Valiquet et Pierre Falardeau, *15 Février 1839. Les photos du film*

En couverture : Charles Alexander, *L'Assemblée des six comtés à Saint-Charles-sur-Richelieu, en 1837, 1891*

Collection du Musée national des beaux-arts du Québec

Photo : MNBAQ, Jean-Guy Kérouac

© Lux Éditeur, 2018

www.luxediteur.com

Dépôt légal : 2^e trimestre 2018

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-89596-273-1

ISBN (epub) : 978-2-89596-735-4

ISBN (pdf) : 978-2-89596-924-2

Ouvrage publié avec le concours du Conseil des arts du Canada, du Programme de crédit d'impôt du gouvernement du Québec et de la SODEC. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada pour nos activités d'édition.

C'est la marche [la non-consommation des produits importés] qu'ont prise les Américains dix ans avant de combattre. Ils ont bien commencé, et ils ont bien fini, dans des circonstances semblables à celles où nous sommes placés. Nous n'en sommes qu'à bien commencer. Nous ne savons pas où s'arrêtera l'Angleterre, nous ne pouvons donc dire encore où s'arrêtera le Canada.

Louis-Joseph PAPINEAU,
Assemblée de Saint-Laurent, 15 mai 1837

AVANT-PROPOS

LA CONSTRUCTION DE LA « FAUTE »

LES ÉMANCIPATIONS, les libérations et les révolutions nationales produisent trois types de personnages : des héros, des dictateurs et, lorsqu'elles ne sont pas réussies, des boucs émissaires. Papineau appartient à ce dernier type.

Dans l'histoire du Québec, deux événements auraient pu être fondateurs : le premier, une victoire sur les Anglais en 1760 qui d'avance, en principe, aurait annulé le second, les événements de 1837 et 1838. Mais ce furent deux « défaites ». Une victoire en 1837 et en 1838 aurait fait oublier 1760. Comme ce ne fut pas le cas, 1837 et 1838 ont continué à être symboliquement nourris de 1760. On peut encore, au référendum de 1995, ressentir la réactualisation de cet inaccomplissement originel.

Ma prétention veut qu'aujourd'hui – pour ceux qui ont une conscience historique – comme hier, tout ça demeure « la faute à Papineau », comme le répète ironiquement la chanson de 1835 qui se moque de ceux qui en font le bouc émissaire de tous les problèmes¹.

L'homme est au cœur même de la vie politique et parlementaire de 1808 à 1838. Outre les raisons plus

1. Le texte de la chanson se trouve en ligne : www.1837.qc.ca/1837.pl?out=article&pno=10045.

circonstanciées que suggère la chanson, c'est la faute à Papineau en 1835 parce que, depuis 1822 et surtout depuis 1830, il génère de la dissidence en s'opposant au Colonial Office, aux gouverneurs de la colonie et à l'oligarchie britannique locale. En certains lieux francophones, on voit et craint aussi l'évolution de ses idées : les « libertés anglaises » ne lui suffisent plus, la monarchie lui déplaît, les institutions républicaines et démocratiques des États-Unis voisins l'attirent, il favorise la place des citoyens dans l'administration temporelle des paroisses. Puis, en 1834, il énonce 92 revendications et refuse en 1836 de donner sa chance à la commission Gosford au mandat pipé.

Vinrent ensuite 1837 et 1838, les déceptions, les dissensions, l'antagonisme plus ou moins poli entre des Patriotes radicaux, l'exil dans l'exil de Papineau en France, un peu forcé par certains.

Il y a une deuxième phase de « la faute à Papineau », celle qui va de La Fontaine en 1840 aux années 1970. Ce La Fontaine qui épingle « l'homme de 1836 » et son « système à outrance » et qui se sert de Wolfred Nelson en 1848 pour miner la réputation de Papineau en en faisant un « fuyard » à Saint-Denis en 1837. Papineau ne pourra plus commettre de « fautes » en se retirant de la vie publique en 1854. Il meurt en 1871. Depuis lors, toutes les tendances du nationalisme canadien-français se le sont approprié. Imprécis et indéterminé dans les mémoires, il a pu et peut servir les causes qui s'en réclament.

Depuis les années 1960 et 1970, le marxisme local, et ses dérivés en trotskisme et mouvement marxiste-léniniste, a vu « la faute à Papineau », seigneur, dans le fait qu'il n'a pas été révolutionnaire, qu'il a été un simple bourgeois « libéral ». Papineau avait été trop revendicateur et agitateur aux yeux de La Fontaine en 1849, il ne l'était pas assez à l'aune de la révolution sociale et nationale en 1970. Qu'y a-t-il dans ce nœud ?

Comment donc le sortir de la « faute originelle » si ce n'est en écoutant ce qu'il a dit et en lisant ce qu'il a écrit, maintenant que l'essentiel de sa pensée est accessible² ?

« FAUTE » PARTAGÉE, AMBIVALENCE
QUI NE PEUT ÊTRE LEVÉE ?

J'avais donc dans un premier temps pris la mesure de la constance des revendications de Papineau depuis 1822, de leur radicalité et de leur teneur précise en 1837, trouvant dans la phrase en exergue le point d'orgue de son engagement en 1837. Puis, grâce à mon ami Georges Aubin et à la documentation qu'il avait rassemblée sur Louis-Hyppolite La Fontaine, j'ai pu voir l'opportunité de mettre en opposition Papineau avec celui qui allait le marginaliser en 1849 et le remplacer par la suite dans la vie politique bas-canadienne. Et puis, une nouvelle piste. Depuis un moment, j'estime que Papineau et Étienne Parent représentent les deux hémisphères du cerveau politique québécois, à la source d'une ambivalence identitaire profonde. Et comme Parent est le père intellectuel et politique de La Fontaine, il fallait donc se plonger dans *Le Canadien* pour comprendre en profondeur quand, comment et pourquoi Parent se distinguait de Papineau. Enfin,

2. La correspondance expédiée de Papineau (*Lettres à Julie* [Québec, Archives nationales du Québec et Septentrion, 2000], *Lettres à ses enfants* en deux tomes [Montréal, Varia, 2004; Québec, Septentrion, 2011], *Lettres à divers correspondants* en deux tomes [Montréal, Varia, 2006], *Lettres à sa famille* [Québec, Septentrion, 2011]) a été éditée par Georges Aubin et Renée Blanchet; de Papineau. Aubin a aussi édité *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais* et *Cette fatale Union. Adresses, discours et manifestes (1847-1848)* (Montréal, Lux, 2001; 2003); avec Claude Larin, j'ai édité de Papineau *Un demi-siècle de combats. Interventions publiques* (Montréal, Fides, 1998).

Georges Aubin me mit entre les mains la correspondance du Dr Cyrille-Hector-Octave Côté avec Ludger Duvernay. Comme l'ami François Labonté achevait une étude sur le leader de 1838, *Robert Nelson dit le Diable*³, je découvrais en Côté une autre figure, celle du véritable Patriote républicain, anticlérical et révolutionnaire.

Je veux comprendre et faire comprendre le moment où, aux quatre chemins de 1837 et de 1838, s'énoncent les raisons pour lesquelles *on continue ou pas*, hier et aujourd'hui, à penser et à vouloir l'émancipation.

3. François Labonté, *Robert Nelson dit le Diable. Face à face entre les Britanniques et les forces rebelles réfugiées aux États-Unis (1838-1839)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2017.

CHAPITRE 1

LA NATURE ET L'ESCALADE DES REVENDICATIONS DE PAPINEAU AVANT 1837

LE CYCLE de cinquante ans de vie publique de Papineau commence en 1808 avec deux marqueurs d'importance: le règne du gouverneur Craig sous lequel se concocte un premier projet d'union du Bas et du Haut-Canada en 1809 et, l'année suivante, la saisie des presses du *Canadien* et l'emprisonnement de ses rédacteurs, commandés par ce même gouverneur qui vit dans la hantise d'une reconquête de la colonie par la France. Papineau commence à la meilleure école coloniale.

Les responsabilités viennent rapidement: les députés l'élisent orateur (président) de la Chambre d'assemblée en 1815 et ses collègues du Parti canadien le choisissent comme chef en 1817. À 31 ans, il voit à la cohérence de son parti, au programme, aux élections; il prépare les projets de loi, dirige les débats, fait face au gouverneur.

UNE PRISE DE CONSCIENCE IRRÉVERSIBLE EN 1822

Le deuxième projet d'Union, concocté dans le secret par des marchands de Montréal en 1822, déclenche une prise de conscience irréversible chez Papineau, au Parti

canadien et chez des Canadiens même, comme on nomme encore à l'époque les descendants des colons de la Nouvelle-France. Avec ce projet, il ne s'agit plus d'angliciser, de protestantiser les francophones catholiques; la visée est plus radicale: unir le Haut et le Bas-Canada de façon à ce que le plus rapidement possible les Britanniques de la colonie prennent le contrôle de la Chambre d'assemblée, y deviennent majoritaires. Outre le pouvoir impérial du Colonial Office et le droit de véto du gouverneur, les Britanniques ont alors aussi recours au blocage par le Conseil législatif *nommé* par le gouverneur, Conseil qui doit entériner les lois votées par les députés élus, mais qui, précisément, refuse de les approuver. Une mobilisation civique délègue John Neilson et Papineau à Londres pour aller dénoncer le caractère non démocratique de ce projet d'Union méconnu du Parlement britannique.

Neilson et Papineau y plaident la cause des Canadiens¹. Surtout, Papineau y fait un certain nombre de constats: méconnaissance en métropole de la situation coloniale, lobby des marchands coloniaux auprès du Parlement, désintérêt du Colonial Office. Le choc n'est pas que politique, il est aussi social. La révolution industrielle étale ses effets dans les rues et dans les droits restreints des citoyens. Papineau est frappé par les inégalités sociales, inscrites et perpétuées dans le système monarchique même et dans le système bicaméral des Communes et de la Chambre des lords. Tout seigneur qu'il soit, il ne se perçoit pas comme le membre d'une quelconque aristocra-

1. « Observations de MM. Papineau et Neilson sur le projet de réunir les législatures du Haut et du Bas-Canada », 10 mai 1823, dans Louis-Joseph Papineau, *Un demi-siècle de combats. Interventions publiques*, choix de textes et présentation par Yvan Lamonde et Claude Larin, Montréal, Fides, 1998, p. 54-71.

tie; la propriété foncière en Amérique est d'une autre nature, Jefferson en est un cas de figure².

Le séjour à Londres est aussi l'occasion de se formuler à lui-même et au secrétaire d'État aux Colonies, lord Bathurst, sa vision de l'émancipation coloniale et de l'avenir des États-Unis. Ce dernier reconnaît que le Canada est à une époque de « transition orageuse » et « d'évolutions malades » qui sera suivie d'une « organisation normale de la vie politique et de l'indépendance nationale ». Lord Bathurst, qui estime « trompeuse » la prospérité des États-Unis, demande à Papineau vingt-cinq ans de « patiente résignation³ ».

Un changement s'opère dans la pensée de Papineau à son retour de Londres en 1823. Le scénario d'Union a certes été écarté pour le moment, mais après quinze ans de travail parlementaire et politique, Papineau n'attend plus grand-chose de la métropole. L'Europe, y compris la France, ne propose guère de voies d'avenir dans cette période antérieure à l'éveil des nationalités. C'est ailleurs que Papineau cherche une issue, une voie d'émancipation, lui qui a une honnête connaissance de l'histoire et surtout des institutions politiques de la République américaine.

Dès 1826, Papineau identifie, en accord avec sir James Mackintosh, le vice du système colonial: « Laisser le conseil [législatif] ce qu'il est, c'est avoir organisé le mécontentement public et par la suite l'anarchie. » Il cherche une alternative, au moment où le Parti canadien devient le Parti patriote. Le mot « patriote » est français,

2. Yvan Lamonde, « Britannisme et américanité de Louis-Joseph Papineau à l'époque du deuxième projet d'Union (1822-1823) », dans *Trajectoires intellectuelles et politiques des XIX^e et XX^e siècles québécois*, Montréal, Del Busso, 2013, p. 21-65.

3. Louis-Joseph Papineau, « Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais », mai 1839, dans *Un demi-siècle de combats*, *op. cit.*, p. 507-510.

mais l'idée est étatsunienne; c'est celle des *Patriots* de 1776. Le Parti se veut dès lors plus inclusif: faire place non seulement aux Canadiens, mais aussi aux patriotes qui partagent les objectifs démocratiques des Canadiens.

Il y a une période de tâtonnement jusqu'à la fin des années 1820 à propos de la solution au problème du Conseil législatif aristocratique, qui est la voix du gouverneur et qui, pour Papineau, a été institué pour diviser. Il est en effet un ressort essentiel de l'administration coloniale: les Britanniques de la colonie, qui y sont très majoritairement *nommés* par le gouverneur, bloquent le travail des représentants élus, assurant une évidente limite à la souveraineté populaire. Ce Conseil est manifestement d'inspiration aristocratique.

La situation coloniale continue de pourrir malgré la création, en 1828 à la Chambre des communes de Londres, d'un Comité sur les affaires du Canada qui sert à gagner du temps en différant toute concession. C'est le propre du colonialisme, le moyen de maintenir le système en place. Diviser et maintenir le statu quo le plus longtemps possible, avant de recourir à d'autres moyens qui risqueraient d'entacher la réputation de la métropole sur la scène internationale.

DEUX REVENDICATIONS DURABLES

En mars 1831, Papineau commence à parler d'abolition du Conseil législatif et, bientôt, de son électivité, comme dans le cas de la Chambre d'assemblée. Dans une intervention en Chambre le 10 janvier 1833, il fait montre d'une remarquable connaissance de l'histoire coloniale et constitutionnelle des États-Unis et propose d'en tirer des «leçons instructives». Il évoque explicitement l'idée d'une «troisième constitution» au Canada qui étendrait

le système électif à tous les domaines⁴. L'idée d'un Conseil législatif électif lui vient de certains États de l'est des États-Unis où les sénateurs, comme les représentants au Congrès, sont élus. Lui qui a misé dans la Chambre des communes en métropole et dans la Chambre d'assemblée de la colonie sur la composante représentative du système politique britannique et qui n'a eu de cesse de la valoriser en opposition à ses persistances aristocratiques entend pousser plus loin cette orientation démocratique. On imagine mal aujourd'hui le radicalisme de cette exigence nouvelle du début des années 1830. On devait avoir conscience au Colonial Office que cette revendication avait des relents de 1776. La révolution ici se voulait non violente, elle était politique et modifiait fondamentalement le gouvernement de la colonie. À Londres, on avait trop cherché un moyen de contrôle dans le Conseil législatif pour laisser échapper ainsi cette clé maîtresse du colonialisme. Sans qu'il y paraisse trop, Papineau avait trouvé une corde sensible et solide. Et puis, cette revendication était, sans qu'il y paraisse trop encore une fois, un moyen de contrôle politique par les Canadiens. Un Conseil législatif élu aurait toutes les caractéristiques de la Chambre d'assemblée élue: les Canadiens y seraient immanquablement majoritaires. Et, du coup, un scénario d'émancipation devenait concevable, naturel.

On comprend ainsi qu'il y ait eu de 1831 à 1840 un blocage politique décisif dans la colonie. L'enjeu était de taille: il était à la fois républicain et d'intention émancipatrice.

Parallèlement à cette revendication d'un Conseil législatif électif, Papineau mène un combat pour assurer

4. Louis-Joseph Papineau, «Parlement provincial du Bas-Canada: Constitution du Conseil législatif», 10 janvier 1833, dans, *Un demi-siècle de combats*, op. cit., p. 211-238.

une première et fondamentale indépendance de la colonie: le contrôle du budget par les représentants élus, par la Chambre d'assemblée. Depuis 1827, les débats en Chambre et lors d'élections portent sur les subsides, la liste civile et le budget. L'autorité britannique insiste pour que les postes budgétaires soient votés « pour la vie du Roi ». Les députés du Parti patriote et Papineau arguent qu'il n'y a pas de roi dans la colonie et votent les postes budgétaires annuellement. C'est une autre source d'irritation. Les députés se plaignent aussi de l'usage arbitraire de fonds publics par le gouverneur qui maintient des fonctions inutiles et distribue des pensions et récompenses à des favoris inscrits sur la « liste civile ». Mais c'est surtout la revendication d'un contrôle complet du budget de la colonie par les élus qui fait monter la pression. Car il faut bien voir que ces stratégies parlementaires sont autant de moyens constitutionnels de conquérir l'autonomie sinon l'indépendance de la colonie.

UN BILAN « ACCUSATEUR » : LES 92 RÉOLUTIONS DE 1834

Deux ans après l'émeute du 21 mai 1832 qui, en un événement, récapitulait bien la profondeur et l'ampleur des tensions coloniales, Papineau, Elzéar Bédard et Augustin-Norbert Morin dressent le bilan des doléances coloniales dans les 92 Résolutions⁵.

Si le document s'ouvre sur un aveu de loyauté à l'empire britannique, il souligne du même souffle la détermination de la colonie à obtenir les mêmes pouvoirs que la métropole (résolutions 1, 2, 5, 6, 7, 8, 52). Ce qui n'est pas

5. On peut lire ici le texte des 92 Résolutions: http://biblio.republiquelibre.org/Les_92_r%C3%A9solutions_de_l%27Assembl%C3%A9e_l%C3%A9gislative_du_Bas-Canada.

sans une évidente audace de la part de la Chambre d'assemblée coloniale, lieu et voix de la «volonté générale», qui exige un contrôle total sur les revenus de la colonie (résolutions 23, 32, 39).

Papineau et les députés dénoncent les «dépêches insultantes» du Colonial Office (résolutions 49, 51), la perte de crédibilité des gouverneurs qui se succèdent à un rythme éloquent (résolutions 65, 66, 84, 85), la répartition inégalitaire dans la fonction publique et les malversations (résolutions 74, 84).

Trente et une des 92 Résolutions (résolutions 9 à 40) – le tiers – épinglent le vice essentiel de la colonie, le Conseil législatif qui a bloqué, depuis 1822, 302 projets de loi votés par la Chambre d'assemblée élue. On en demande explicitement l'électivité. Huit résolutions (31, 41, 43, 45, 46, 48, 50, 56) font référence aux États-Unis comme à un modèle de justice sociale et un lieu exemplaire de l'électivité des responsabilités civiques.

En Chambre, Papineau déclare que «chacun de nous doit être aujourd'hui accusateur, si l'amour du pays nous anime». Le ton monte: il dénonce le gouverneur Richmond, qui serait venu «réparer les débris de sa fortune» dans la colonie, et tout autant son successeur qui puise dans les coffres de l'État en faveur des grands propriétaires pour acheter «non leur conscience, car ils n'en n'ont pas, mais leurs opinions». Il est dorénavant clair pour lui qu'il «ne s'agit que de savoir que nous vivons en Amérique, et de savoir comment on y a vécu⁶». C'est-à-dire sans aristocratie et en république.

Le 21 février 1834, les Résolutions sont votées à 56 voix contre 23, le vieux compagnon de route John Neilson s'alignant toutefois avec les opposants.

6. Sur deux interventions de Papineau au sujet des 92 Résolutions, voir Papineau, *Un demi-siècle de combats*, *op. cit.*, p. 251-274 et 275-288.

FACE À FACE AVEC
LE GOUVERNEUR-COMMISSAIRE GOSFORD

En 1835, lord Gosford est nommé gouverneur et responsable d'une commission d'enquête sur les doléances du Bas-Canada qui n'est, selon l'agent de la Chambre d'assemblée à la Chambre des communes Arthur Roebuck, qu'une autre stratégie pour gagner du temps. Une lettre de Papineau à Roebuck, au moment où commencent à paraître des parties du rapport de la commission, décrit une rencontre entre Papineau et Gosford, et donne un précieux aperçu des arguments de part et d'autre ainsi que de leur ton.

Le commissaire admet que Londres serait prêt à accorder un Conseil législatif électif au Haut-Canada, mais pas au Bas-Canada par crainte de représailles envers les Britanniques de la colonie. Papineau lui demande s'il a connaissance de quelque loi jamais votée à leur détriment. Gosford invoque que la demande d'un Conseil législatif électif serait suivie d'une autre en faveur d'un gouverneur électif. L'orateur de la Chambre d'assemblée l'invite à en prendre plutôt l'initiative et à associer son nom à un tel geste, garant de bonnes relations après «la séparation d'avec la métropole». Sans surprise le gouverneur demande «*a fair trial*», une autre chance. Papineau réplique avec force, déplorant que le commissaire s'appuie sur une «poignée de fanatiques» et qu'on a caché pendant quatre mois les intentions réelles de la commission, révélées involontairement par le gouverneur Head du Haut-Canada, qui refuse explicitement toute demande d'un Conseil législatif électif. Papineau soutient que «la séparation morale est déjà effectuée» et, haussant d'un ton l'échange, il informe Gosford que «si nous ne songeons pas encore à une résistance physique, c'est que nous sentons que nul de vos plans de dominer administrativement,

législative des colonies unies placera-t-elle le Bas-Canada, sachant dans quelle position une union du Haut et du Bas-Canada le placerait? Pour Parent et La Fontaine, qui ambitionnent l'obtention du gouvernement responsable, ils ne savent pas non plus qu'il serait dans et pour un État «*British North American*». La table est mise non seulement pour 1840, mais plus substantiellement pour 1867.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos. La construction de la « faute »	9
Chapitre 1. La nature et l'escalade des revendications de Papineau avant 1837	13
Chapitre 2. Papineau (1837-1839): « un gouvernement entièrement dépendant du peuple »	25
Chapitre 3. Parent à la bonne école critique d'un projet d'Union (1822-1825).....	51
Chapitre 4. « Nos institutions, notre langue et nos lois »: Parent au <i>Canadien</i> (1831-1836)	65
Chapitre 5. Un modéré qui finit aussi en prison: Parent (1837-1838).....	109
Chapitre 6. Un Patriote de Montréal rallié à la « famille de Québec »: La Fontaine (1837-1839).....	145
Chapitre 7. Côté: les motivations et les difficultés de la révolution républicaine	185
Conclusion. Les quatre chemins en 1837 et en 1838 ...	229

CET OUVRAGE A ÉTÉ IMPRIMÉ EN MARS
2018 SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
GAUVIN POUR LE COMPTE DE LUX, ÉDITEUR
À L'ENSEIGNE D'UN CHIEN D'OR DE
LÉGENDE DESSINÉ PAR ROBERT LAPALME

La mise en page est de Claude BERGERON

La révision du texte est de Robert LALIBERTÉ

Lux Éditeur
C.P. 60191
Montréal, Qc H2J 4E1

Diffusion et distribution
Au Canada : Flammarion

Imprimé au Québec
sur papier recyclé 100 % postconsommation

Aux quatre chemins

Dans l'histoire du Québec, les événements de 1837 et 1838 tiennent une place d'une importance indiscutable. Révolution manquée, l'ombre de cet échec plane sur l'imaginaire politique jusqu'aux référendums de la fin du xx^e siècle. Mais ces événements sont aussi un moment fondateur d'une importance insurpassée pour une idéologie qui a pourtant connu plusieurs mutations : le républicanisme québécois.

Pour Yvan Lamonde, ce moment, source d'une ambivalence identitaire profonde, se représente d'abord par deux personnages complémentaires mais opposés, comme les deux hémisphères d'un cerveau : Louis-Joseph Papineau, le « Grand Libérateur » qui exprime avec constance son opposition au régime colonial et son adhésion au projet républicain américain, et Étienne Parent, journaliste nationaliste et populiste avant la lettre, réformiste et modéré de la « famille de Québec ». Ce dernier est aussi le maître à penser de Louis-Hyppolite La Fontaine, ce Patriote convaincu devenu, après la défaite de Saint-Charles, le contempteur de Papineau et qui réussit bien à ostraciser celui-ci. S'ajoute à cette distribution le Dr Cyrille-Hector-Octave Côté, au sang chaud, figure plutôt rare du révolutionnaire anticlérical. C'est au croisement de ces quatre chemins que se sont trouvés les femmes et les hommes de l'époque. Cet ouvrage, d'une remarquable richesse et d'une grande clarté, présente pour la première fois la topographie des idées et des voies politiques proposées en 1837 et en 1838.

Professeur émérite d'histoire et de littérature à l'Université McGill, Yvan Lamonde a balisé en quatre volumes la trajectoire de l'histoire des idées au Québec de 1760 à 1965. Avec des collègues, il a publié une histoire et un dictionnaire des intellectuelles et intellectuels québécois.

